

Compte-rendu des délibérations du Conseil Municipal du 27 mai 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-sept mai, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de Saint-Jouvent, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la Présidence de Jany-Claude SOLIS, Maire.

Date de la convocation : vingt mai 2021

Présents : Jany-Claude SOLIS, Lydie MANUS, Jean-François LEBLANC, Marianne LAVAUD, Gérard GASNIER, Christophe SIMARD, Christophe MATTANA, Raymond BLANCHETON, Christelle DUBLANCHE, Isabelle TARNAUD, Laure CORGNE, Jean-Jacques FAUCHER, Jean-Jacques CHAPOULIE, Laurence RAYNAUD, Sandra ROUSSEAU.

Absents excusés :

Patrick ROBERT, procuration Jany-Claude SOLIS,
Sabrina BOST, procuration Gérard GASNIER
Jessy VERESSE procuration Lydie MANUS

Absente :

Valérie BERTHIER-SOLIS,

Secrétaire de séance : Lydie MANUS

1. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil du 14 avril 2021

Madame le Maire demande aux participants s'ils ont des observations à formuler quant au procès-verbal de la séance précédente.

Aucune observation n'est formulée.

Le procès-verbal de la séance du conseil du 14 avril 2021 est approuvé à l'unanimité.

2. AS 227 : Acquisition par la Commune et classement au domaine public (Délibération 2021/034)

Afin de créer une raquette de retournement rue des Bleuets, il s'est avéré nécessaire d'élargir cette voie et d'empiéter ainsi sur la parcelle AS225, propriété de Madame AMILIEN, née DESBORDES Martine.

A ce jour, aucune démarche relative à l'acquisition de la superficie correspondant à l'élargissement de cette rue soit 70m², n'a été effectuée.

Aussi, afin de régulariser cette situation, Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'acquiescer ces 70m² (parcelle AS227) pour l'euro symbolique.

Par ailleurs, dès lors que la commune sera devenue propriétaire de la parcelle AS 227, il conviendra de la classer au domaine public communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à :

- entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'acquisition de la parcelle AS 227 pour l'euro symbolique et dit que les frais notariaux correspondant à l'acquisition seront à la charge de la commune
- affecter la parcelle AS 227 au domaine public communal, dès que la commune en sera propriétaire.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

3. AO 280 et AO 294 : Acquisition par la Commune et classement au domaine public (Délibération 2021/035)

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de classer au domaine public communal les parcelles AO 280 et AO 294 (Chemin de la Cidrerie) d'une superficie respective de 221m² et 32m².

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à affecter les parcelles AO 280 et AO 294 au domaine public communal.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

4. Excédent du budget annexe d'assainissement : Régularisation du montant dû par la Commune à ELAN (Délibération 2021/036)

Lors de sa séance du 30 septembre 2019, le Conseil Municipal a voté le transfert de l'excédent d'investissement 2018 à la communauté de communes ELAN pour un montant de 42 847,12 €.

Il s'avère que le montant de l'excédent à transférer s'élève à seulement 12 559,74 €.

Afin de permettre le transfert de l'excédent d'investissement du budget assainissement 2018 à l'EPCI et d'en permettre son versement, Madame le Maire demande à l'assemblée d'approuver le montant de 12 559,74 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte le montant de 12 559,74 €
- dit que cette somme a été prévue au budget communal 2021 et qu'elle sera versée à ELAN sur l'exercice.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

5. Demande de subvention de l'association des conciliateurs de justice et médiateurs du Limousin (Délibération 2021/037)

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la demande de subvention de l'association des conciliateurs de justice et médiateurs du Limousin.

Madame le Maire propose l'attribution de 100 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide d'attribuer la somme de 100 € à l'association des conciliateurs de justice et médiateurs de justice
- dit que les crédits nécessaires au versement de cette subvention sont inscrits au BP 2021

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

6. Demande de subvention du Tour du Limousin (Délibération 2021/038)

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la demande de subvention pour le Tour du Limousin.

Madame le Maire propose l'attribution de 100 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide d'attribuer la somme de 100 € pour le Tour du Limousin,
- dit que les crédits nécessaires au versement de cette subvention sont inscrits au BP 2021

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

7. Adhésion à la FREDON(Délibération 2021/039)

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer à la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles du Limousin. Le montant de la cotisation s'élève à 50 € par an.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- accepte d'adhérer à la FREDON
- dit que les crédits sont inscrits au budget.

Cette proposition est adoptée à :

- ✓ 14 voix pour,
- ✓ 4 abstentions.

8. Décision modificative n°1 – Budget général(Délibération 2021/040)

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de prendre une décision modificative n°1 au budget général – section fonctionnement relative à une erreur d'arrondi sur les amortissements pour un montant de 199,00 €.

Dépenses	
6811 – Dotations aux amortissements	+199,00 €
022 – Dépenses imprévues	-199,00 €

Cette proposition est adoptée à :

- ✓ 14 voix pour,
- ✓ 4 abstentions.